

jeudi, 12. Janvier 2017



SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie.....	2
<i>Maison connectée : le pari des sociétés françaises</i>	<i>2</i>
<i>Impôts : ce qui change en 2017.....</i>	<i>3</i>
<i>Le déficit commercial se réduit à 4,4 milliards d'euros</i>	<i>4</i>
<i>Le boom de ces épiceries où l'on travaille pour consommer.....</i>	<i>4</i>
<i>L'industrie alimentaire se détourne en masse des œufs de poules en cage</i>	<i>5</i>
<i>Les tarifs réglementés du gaz vont légèrement baisser en février</i>	<i>7</i>
<i>L'Euro de football a rapporté 1,2 milliard d'euros à la France.....</i>	<i>7</i>
<i>Le numérique, un levier de développement des territoires isolés.....</i>	<i>7</i>
<i>La consommation collaborative rapporte aux Français 495 euros par an</i>	<i>9</i>
<i>La France en tête en Europe du classement des 100 entreprises les plus innovantes</i>	<i>9</i>
Commerce	10
<i>Air France-KLM: trafic passagers hausse de 7,6%.....</i>	<i>10</i>
<i>Eurotunnel a transporté 1,6 M de camions en 2016.....</i>	<i>10</i>
<i>Engie aux prises avec «une véritable révolution énergétique».....</i>	<i>10</i>
<i>Malgré Donald Trump, EDF mise gros sur les Etats-Unis.....</i>	<i>11</i>
<i>Les ventes mondiales de PSA ont fortement augmenté en 2016.....</i>	<i>12</i>
Transactions & Contrats	12
<i>Un milliardaire américain affole les prix des vignes en Bourgogne</i>	<i>12</i>
<i>L'Oréal achète trois marques à Valeant.....</i>	<i>13</i>
<i>Total investit 900m\$ en Ouganda.....</i>	<i>13</i>
<i>Alstom : contrat au Mexique.....</i>	<i>14</i>
<i>Alstom-Bombardier remporte le méga contrat des nouveaux RER</i>	<i>14</i>



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malgaive

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR

WWW.CCIAF.ORG

Maison connectée : le pari des sociétés françaises

Source : Le Monde

La maison connectée est encore à l'honneur cette année au CES (Consumer Electronics Show), le salon de l'électronique grand public qui se tient à Las Vegas jusqu'au 8 janvier. Toutefois, dans l'espace qui lui est réservé dans le Sands Expo, les enseignes qui s'affichent ne sont plus les mêmes. On y croise désormais des industriels réputés comme le géant des réseaux électriques Legrand (5 milliards d'euros de chiffre d'affaires), qui pour la première année dispose d'un stand en son nom propre. Imposant, idéalement placé à l'entrée du Hall C, il met en valeur la nouvelle collaboration nouée, et révélée à cette occasion, avec Netatmo, une entreprise française spécialisée dans les objets connectés.

A la clé, une nouvelle gamme de produits pilotables depuis son smartphone, permettant de gérer ses équipements électriques et d'être alerté en cas de dysfonctionnement. Sur les 80 familles de produits que compte Legrand, 20 sont déjà connectées, elles seront bientôt 40, avec l'objectif de réaliser une croissance à deux chiffres sur ce périmètre (+23 % en 2015, pour 300 millions de chiffre d'affaires). Pour Netatmo, c'est évidemment une immense opportunité que de pouvoir s'associer à un tel partenaire, qui bénéficie d'un accès privilégié aux domiciles. Les deux sociétés ont collaboré dans la conception industrielle des produits, mais Legrand a en outre pris une part minoritaire au capital de Netatmo. A l'occasion du CES, la start-up a également annoncé un partenariat avec le danois Velux, autre acteur important du bâtiment.

Hub numérique

Pour MyFox, les choses sont encore allées plus loin : il y a à peine plus de deux mois, l'entreprise toulousaine, qui a bâti son succès sur les caméras connectées, a été rachetée par Somfy, groupe savoyard, champion mondial de l'automatisation des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment. C'est donc sous les couleurs de Somfy – qui vient également de racheter le français Okidokeys, désormais baptisé Open Doors, producteur basque de serrures connectées – que MyFox a présenté sa nouvelle caméra connectée, la Somfy One. Comme l'explique Jean-Marc Prunet, désormais directeur de la sécurité connectée chez Somfy, « on assiste à un mouvement de consolidation ». « On se parle de plus en plus avec ceux qui assurent les réseaux, ceux qui assurent la distribution, voire ceux qui assurent la construction », dit-il en évoquant « des projets avec Bouygues immobilier ». Une accélération des choses qui fait que « la barrière à l'entrée sur ce secteur s'élève ».

La consolidation passe également par des propositions qui facilitent la vie des consommateurs, qui ne souhaitent pas avoir une application distincte pour chaque objet connecté de la maison. Egalement présent au CES, Leroy-Merlin a annoncé le lancement en mars 2017 de l'application Enki, qui promet de gérer déjà les produits de 15 marques (en attendant d'autres partenaires), et de créer des scénarios d'actions combinées. De la même manière, La Poste était une nouvelle fois présente à Las Vegas pour soutenir son hub numérique présenté en 2015, soutenu par le programme French IoT (Internet of Things, pour Internet des objets), auquel prennent part des entreprises comme Legrand. L'application permet de gérer toute une série d'objets connectés, dont ceux liés à la domotique. De son côté, Withings, autre pépite française, a présenté Home Plus, une nouvelle version

de sa caméra de surveillance connectée, désormais compatible avec Home Kit, l'application d'Apple consacrée à la maison connectée... une autre manière de s'ouvrir au plus grand nombre de clients.

Gestion d'immeubles et de la ville

Tandis que se confirme l'intérêt des grands groupes pour la maison connectée, se dessine parallèlement une étape d'ampleur plus grande encore : la duplication de ces technologies à la gestion des immeubles et au-delà à la ville. En témoigne la présence d'Engie au CES pour la deuxième année consécutive, qui a emmené avec lui plusieurs partenaires (comme Leroy Merlin) ou des start-up intéressées par la maison connectée. Ainsi Frizbiz propose des services de proximité pour faciliter l'installation à domicile d'objets connectés.

De son côté, Connit a proposé ses services à 15 000 et bientôt 30 000 foyers dans le pays de Gex dans l'Ain, pour valoriser le service rendu par les compteurs d'eau connectés (prévenir les dépassements de consommation ou les possibles fuites). Il a aussi développé une solution pour prévenir les cas de légionellose en s'assurant du maintien des canalisations d'eau à la bonne température pour combattre la bactérie. Engie teste également un dispositif d'objets connectés dans les écoles de Paris pour réduire la consommation d'énergie en régulant le chauffage en fonction de la fréquentation de chaque salle de classe, avec des réductions de coût de 20 % à 25 %.

Gestionnaire d'immeubles au sein desquels il propose de garantir la performance énergétique, mais également interlocuteur régulier des collectivités locales, Engie assoit ainsi progressivement son expertise dans les objets connectés en multipliant les partenariats

avec des start-up présentes sur le secteur, pour proposer un service toujours plus étendu.

En 2015, le marché de la maison connectée a généré 46,97 milliards de dollars de chiffre d'affaires (44,59 milliards d'euros) à travers le monde et devrait atteindre 121 milliards de dollars en 2022, selon des chiffres de Marketsandmarkets et de Statista.

Impôts : ce qui change en 2017

Source : Le Monde

Les lois de finances adoptées à la fin de 2016 modifient à la marge les règles du jeu en 2017 pour les 17 millions de foyers fiscaux imposables. Les mesures les plus notables concernent les foyers modestes. Plus de 5 millions d'entre eux devraient profiter du nouvel allègement de l'impôt sur le revenu, et 500 000 retraités vont se retrouver exonérés de contribution sociale généralisée (CSG) ou bénéficier d'un taux allégé.

Allègement d'impôt pour les foyers modestes

Les ménages dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 18 500 euros pour une personne seule et inférieur à 37 000 euros pour un couple marié ou pacsé (ces deux limites étant majorée de 3 700 euros par demi-part supplémentaire) bénéficieront d'une réduction de 20 % sur leur impôt à payer sur leurs revenus de 2016.

Au-delà de ces limites et jusqu'à 20 500 euros pour une personne seule et 41 000 euros pour un couple marié ou pacsé (majoré de 3 700 euros par demi-part supplémentaire), le taux de la réduction d'impôt est dégressif. Ces allègements sont répercutés sur le montant des prélèvements mensuels pour les

contribuables mensualisés et sur le montant des tiers à payer en février et en mai.

Services à la personne : crédit d'impôt pour tous

Pour les dépenses engagées à compter de cette année, l'avantage accordé en contrepartie de l'emploi d'une personne à domicile prendra la forme d'un crédit d'impôt, remboursable lorsque son montant excède celui de l'impôt à payer. Jusqu'à présent, seuls les actifs pouvaient bénéficier du crédit d'impôt.

Pour les retraités, les couples dans lesquels un seul des membres était actif, et les personnes qui employaient un salarié au domicile d'un parent dépendant, cet avantage prenait la forme d'une réduction d'impôt. En pratique, cette mesure leur permettra, s'ils ne sont pas imposables, de bénéficier pleinement de l'avantage auquel ils ont droit.

Taux nul ou réduit de CSG pour les retraités modestes
Pour donner un coup de pouce aux retraités et aux invalides les plus modestes, le gouvernement a relevé de 3 % les seuils de revenus leur permettant d'être exonérés de CSG ou soumis à une CSG à taux réduit (3,8 %).

Le crédit d'impôt énergétique reconduit

Le crédit d'impôt en faveur de la transition énergétique accordé pour l'installation d'équipements économes en énergie ou fonctionnant avec des énergies renouvelables ou pour des travaux d'isolation thermique est reconduit pour les dépenses engagées en 2017.

L'investissement locatif toilétté

La réduction d'impôt Pinel, accordée en contrepartie de l'acquisition d'un logement neuf destiné à la location non meublée à titre de résidence principale, est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017. La réduction d'impôt Censi-Bouvard est prolongée d'un an, mais uniquement pour les résidences pour personnes âgées ou handicapées et les résidences étudiantes.

L'achat d'un logement neuf dans une résidence de tourisme ne permet plus d'en bénéficier. Mais en contrepartie une nouvelle réduction d'impôt est mise en place pour les propriétaires qui font faire jusqu'au 31 décembre 2019 des travaux de réhabilitation ou de rénovation énergétique dans une résidence de tourisme de plus de quinze ans.

Et un dispositif est instauré pour remplacer les dispositifs Borloo et Besson dans l'ancien. Il permet aux propriétaires qui signent une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) de bénéficier d'une déduction spécifique sur leurs revenus fonciers lorsqu'ils donnent en location un logement situé dans une zone tendue ou très tendue.

Les règles de la location meublée changent

Jusqu'à présent, lorsqu'ils louaient un appartement meublé, les particuliers étaient soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) lorsque cette activité était exercée à titre habituel, et dans la catégorie des revenus fonciers lorsqu'il s'agissait d'une location occasionnelle. Désormais, que la location soit habituelle ou occasionnelle, les loyers sont imposables en tant que BIC. Conséquence : lorsqu'il s'agit d'une activité occasionnelle, ils peuvent relever du régime micro-BIC, plus avantageux que le régime micro-foncier.

Lire aussi : « Les règles de la location meublée occasionnelle changent en 2017 »

Les loueurs occasionnels doivent cotiser au RSI

Depuis le 1er janvier, les particuliers qui louent des logements meublés pour de courtes durées à des touristes ou qui louent à d'autres particuliers des biens meubles (voitures, outillage...) par l'intermédiaire de plates-formes Internet ont l'obligation de s'affilier en tant que professionnels auprès du régime social des indépendants (RSI) ou, sur option, auprès du régime général. Pour le RSI, cette obligation commence à partir de 23 000 euros de chiffre d'affaires par an pour une activité de location meublée, et de 7 845,60 euros pour la location de biens meubles. Cette affiliation entraîne l'obligation de payer des charges sociales en plus de l'impôt sur le revenu normalement exigible.

La réduction d'impôt des Sofica augmente

Le taux de la réduction d'impôt accordée en contrepartie de la souscription au capital d'une société de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel (Sofica) passe de 36 % à 48 %, sous certaines conditions. Soit un avantage maximal de 8 640 euros au lieu de 6 480 euros.

Le déficit commercial se réduit à 4,4 milliards d'euros

Source : Le Figaro

Le déficit commercial de la France s'est réduit en novembre, grâce à un bond des exportations, pour s'établir à 4,4 milliards d'euros contre 5,2 milliards en octobre, ont annoncé vendredi les Douanes dans un communiqué.

La poussée des exportations, qui ont augmenté de 5,3% en novembre contre 0,7% en octobre, "tient essentiellement aux performances enregistrées pour les matériels de transport (aéronautiques en particulier) et les biens intermédiaires", soulignent les Douanes. Quant aux importations, elles ont progressé nettement moins vite, à un rythme de 2,8%, après 0,3% en octobre.

Au cours des douze derniers mois, le déficit cumulé atteint 50,1 milliards d'euros, contre 45,2 milliards à la même période l'an dernier, précisent les Douanes.

Les transports en grande forme

La principale amélioration de la balance commerciale en novembre concerne le secteur des transports, dont les ventes ont été relancées "à la faveur des grands contrats des industries aéronautique, spatiale et navale". Cette amélioration ne concerne toutefois pas le secteur automobile: "après deux mois d'amélioration, le déficit s'accroît du fait d'une hausse des importations de véhicules", disent les douanes. Pour les produits agricoles, le déficit s'est contracté "du fait d'un rebond des ventes et d'un repli des achats".

Selon les Douanes, la détérioration de la balance énergétique est toutefois "prononcée", "les approvisionnements en hydrocarbures naturels et en produits pétroliers raffinés s'accroissent à nouveau du fait d'une amplification des volumes acheminés".

Par zone géographique, le solde commercial s'est amélioré avec l'Amérique, grâce à "très forte poussée des ventes de matériels de transport" qui permet "à un net excédent vis-à-vis de cette zone". Avec l'UE, le déficit se réduit également grâce à une hausse des ventes. En revanche, l'évolution est défavorable avec

l'Europe hors UE, l'Afrique, l'Asie et Proche et Moyen-Orient.

Le boom de ces épiceries où l'on travaille pour consommer

Source : Le Figaro

Le concept venu des États-Unis ne cesse de faire des adeptes en France. Installées ou en projet à Paris, Bordeaux, Nantes... Le pays compte près d'une vingtaine de ces supermarchés coopératifs sans salarié, ni client.

Les Français veulent consommer autrement. Ainsi, de plus en plus de supermarchés coopératifs sont créés sur tout le territoire. D'autres sont en projet. Une carte, mise au point par les coopératives de Bordeaux, Toulouse et Bayonne, permet de savoir si une de ces épiceries d'un nouveau genre existe près de chez vous.

En apparence, le supermarché est tout ce qu'il y a de plus classique. En apparence seulement car le mode de fonctionnement est complètement différent. À commencer par les clients qui n'en sont pas vraiment, ce sont des adhérents, des coopérateurs. Pour devenir coopérateur, il faut avancer une petite somme de 20 à 100 euros en fonction du supermarché. En cas de départ, l'adhérent récupère la somme engagée et les parts sont proposées à un nouvel arrivant.

Il faut aussi donner de son temps, trois heures par mois en moyenne, car les épiceries sont auto-gérées. Ainsi, les adhérents tiennent la permanence, expliquent le fonctionnement aux nouveaux, mettent en rayon... et effectuent toutes les tâches d'une épicerie classique. Les profils des coopérateurs sont variés mais tout le monde est sur le même pied d'égalité.

Des prix de 20% à 40% moins chers

En échange, le coopérateur dispose d'une part du magasin et peut y faire ses emplettes. En outre, les coopérateurs choisissent collectivement les produits vendus. Ils privilégient ainsi les biens de qualité, les produits bio, les petits producteurs ou les produits locaux. Et surtout les biens sont moins chers que dans un magasin classique, de 20% à 40%, confie Michael, cofondateur de DionyCoop à Saint-Denis. Et tout s'explique: les coûts fixes, tout comme les marges sont réduits.

La Louve à Paris

Ce mode de distribution rencontre un franc succès. La Louve, qui doit ouvrir à Paris prochainement, compte déjà 3000 adhérents, et s'étendra sur 1500 mètres carrés.

Scopeli à Nantes

Autre exemple, à Nantes, l'épicerie Scopeli, qui devrait ouvrir à 100% en fin d'année et commencer son activité dès le mois de mai, compte déjà près de 2500 coopérateurs et disposera d'un local de 1000 mètres carrés dans le centre ville de Nantes, souligne Gilles Caillaud, l'un des fondateurs. Comme dans la plupart des autres supermarchés coopératifs, les adhérents devront consacrer 3 heures de leurs temps tous les mois et verser 50 euros pour obtenir des parts qu'ils récupéreront s'ils souhaitent se désengager. Les prix seront de 20% à 30% moins chers que dans des magasins plus classiques et les fondateurs privilégieront les producteurs locaux, et bio autant que possible. Ils proposeront des biens alimentaires mais également des produits d'entretien, de cosmétiques ainsi que des graines bio.

Supercoop à Bordeaux

À Bordeaux, l'épicerie coopérative, Supercoop, verra le jour début 2018 mais les coopérateurs sont toujours à la recherche d'un local. Un projet intermédiaire sera lancé d'ici quelques mois avec une épicerie de plus petite taille ouverte tous les jours, précise Sabine Curci, bénévole au sein de Supercoop. «Nous sommes déjà 750 adhérents et pour que le magasin soit autosuffisant il faudrait que nous puissions compter sur 1200 coopérateurs», ajoute la bénévole. Le principe est le même que les autres supermarchés coopératifs: les adhérents devront verser 100 euros pour obtenir des parts du magasin et s'impliquer 3 heures par mois pour tenir le magasin et ainsi diminuer les coûts fixes. En contrepartie, il pourront acheter des produits de qualité des producteurs locaux.

D'autres magasins ne cessent de se monter partout en France, La Chouette Coop à Toulouse, Superquinquin à Lille, Otsokop à Bayonne, Coop la Meute à Grasse, La Cagette à Montpellier, Breizh'i Potes à Rennes, Demain à Lyon...

Un concept venu des États-Unis

Aussi surprenant que cela puisse paraître, tous ces projets se sont inspirés du modèle de Park Slope Food Coop de Brooklyn, à New-York. Ce premier supermarché coopératif a été créé en 1973 et il compte aujourd'hui 17.000 adhérents. Le documentaire Food Coop, actuellement diffusé au cinéma, qui relate le quotidien des coopérateurs devient une véritable source d'inspiration pour de nombreuses épiceries coopératives. Alors prêts à rejoindre un supermarché coopératif?!

L'industrie alimentaire se détourne en masse des œufs de poules en cage

Source : Le Monde

Le temps des poules en cage pourrait bientôt être révolu en France. Lundi 9 janvier, le groupe de grande distribution Les Mousquetaires (Intermarché, Netto, etc.) s'est engagé à cesser de vendre des œufs de gallinacées élevées en batterie d'ici à 2020 sous sa marque propre et d'ici à 2025 pour l'ensemble des fournisseurs de ses rayons. L'enseigne suit ainsi un mouvement sans précédent qui touche l'ensemble de l'industrie alimentaire : depuis quelques mois, les supermarchés, mais aussi la restauration collective, l'hôtellerie et les fabricants bannissent, à tour de rôle, ces coquilles associées à une souffrance animale dont l'opinion publique ne veut plus.

En mai 2016, une vidéo de l'association de protection animale L214 suscitait une vague d'indignation et d'écœurement. Filmées en caméra cachée au GAEC du Perrat, une exploitation de 200 000 poules pondeuses de l'Ain, les images montraient des animaux qui se bousculaient dans des cages exiguës surplombant à peine des amas de fientes. Des asticots proliféraient au sol, des poux grouillaient sur les œufs et des cadavres en décomposition gisaient au milieu des autres gallinacées déplumées. Les ministres de l'agriculture et de l'environnement avaient alors annoncé la fermeture de l'établissement ; la grande distribution, dont Intermarché, avait arrêté de s'y fournir.

« Notre engagement répond à une demande croissante des clients, de plus en plus attentifs aux conditions d'élevage et au bien-être animal, explique le communiqué du groupe. Cette démarche est mise en place en concertation avec la filière en pleine mutation.

D'ici à 2025, les éleveurs auront le temps nécessaire pour s'adapter aux nouvelles exigences et développer des méthodes d'élevage alternatives à la cage aménagée. »

Distributeurs, restaurateurs, hôtellerie

L'annonce est de poids : le groupe Les Mousquetaires, la troisième enseigne de grande distribution française, représente 15 % des parts du marché des œufs, soit environ 750 millions d'unités vendues chaque année.

Le 20 décembre, un autre mastodonte, Carrefour, le premier distributeur du pays, qui écoule plus d'un milliard de coquilles par an, s'est également engagé à bannir les œufs de « catégorie 3 » dans les mêmes délais. Ces promesses font suite à celles, très récentes, de Lidl, d'Aldi, de Norma et de Super U (sur sa seule marque). Monoprix, de son côté, a déjà opéré le changement sur la totalité de son rayon œufs depuis avril 2016, après Atac et Colruyt (enseigne de grande distribution belge).

Du côté de la restauration collective, Sodexo, Compass et Elixior, les trois majors qui totalisent les trois quarts du marché français, veulent en finir avec les poules en batterie au plus tard en 2025, et ce partout dans le monde. L'hôtellerie n'est pas en reste : tandis que Marriott International et Hôtels Hilton ont déjà franchi le cap, la première chaîne hôtelière de France, Accor (Sofitel, Novotel, Mercure, Ibis) et InterContinental Hotels Group viennent de s'y engager dans un délai respectif de trois et de cinq ans en Europe. Des industriels, qui utilisent les œufs pour confectionner leurs mayonnaises, leurs pâtes ou leurs pâtisseries, ont également choisi de s'en passer, tels que Lesieur, Amora, Lu, Barilla ou Saint-Michel.

La France, premier producteur européen d'œufs

En 2025, c'est donc l'essentiel du secteur alimentaire qui aura évolué. Un changement majeur car la France est le premier producteur européen d'œufs, avec 14,7 milliards d'unités en 2015, selon les données de la filière avicole. Or 68 % des 47 millions de poules pondeuses sont aujourd'hui élevées en cage, contre 25 % en bâtiments avec accès au plein air et 7 % au sol sans accès au plein air. L'Hexagone reste à la traîne de ses voisins européens, qui enregistrent une moyenne de 56 % d'élevages en batterie. En Belgique, aux Pays-Bas ou en Allemagne, tous les supermarchés ont déjà banni de leurs rayons cette production.

« On est dans une tendance très positive et d'autres annonces vont suivre dans les prochaines semaines, se félicite Johanne Mielcarek, chargée de la campagne œufs à L214, qui a collaboré avec les enseignes. C'est la première fois qu'un changement dans les conditions d'élevage se fait grâce au marché et non pas à la législation. »

La directive européenne relative à la protection des poules pondeuses, adoptée en 1999 et entrée en vigueur en 2012, avait officiellement renforcé les règles en vigueur, mais maintenu l'élevage en cage et des conditions de vie incompatibles avec les besoins physiologiques des animaux. Elle exige ainsi que les gallinacés disposent d'un espace vital d'au moins 750 cm² (à peine plus qu'une feuille A4), assorti d'un nid, d'un perchoir et d'une litière permettant le picotage et le grattage. Des éléments qui font le plus souvent défaut. Surtout, les oiseaux sont enfermés soixante-huit semaines durant, depuis l'âge de 18 semaines jusqu'à leur réforme, sans jamais voir la lumière du jour.

Renforcement des campagnes des associations

Comment expliquer ce récent rejet, par l'industrie agroalimentaire, d'un système qui a fait l'unanimité pendant plusieurs décennies ? Les vidéos-chocs ont joué pour beaucoup dans l'opinion publique. A la fin de 2014, les consommateurs français étaient 90 % à se montrer favorables à l'interdiction des élevages en batterie, selon un sondage OpinionWay. Mais les changements de pratique restaient freinés par les différences de prix et la méconnaissance du code situé sur la coquille indiquant son origine (s'il commence par 0, il s'agit d'élevage bio, par 1, de plein d'air, par 2, au sol, et par 3, en batterie).

Le tournant est surtout à mettre au crédit du renforcement des campagnes des associations. « En juillet, nous avons créé la coalition Open Wing Alliance, qui regroupe des ONG internationales et pèse plus lourd face aux entreprises, explique Johanne Mielcarek. Aux Etats-Unis, l'une d'entre elles, The Humane League, a réussi à convaincre l'an dernier 80 des 100 plus gros industriels américains de bannir les élevages en cage. La filière a désormais compris qu'il valait mieux être dans une optique de négociation que de confrontation avec nous. »

« Il y a un effet d'entraînement du marché, confirme Amélie Legrand, chargée des affaires agroalimentaires pour l'ONG Compassion in World Farming, dont l'une des campagnes prioritaires s'intitule Une nouvelle ère sans cage. Les entreprises ont maintenant intégré la problématique du bien-être animal dans leur stratégie. Et les poules en cages en sont le sujet phare, qu'elles ne peuvent plus ignorer. »

Pour autant, les objectifs de la filière peuvent paraître lointains. Et les marques ne se rabattront pas exclusivement sur les poules élevées en agriculture biologique ou en plein air. Elles vendront également des

œufs issus d'élevages au sol, dans lesquels les poules sont neuf par mètre carré (soit un cercle de 38 cm de diamètre chacune), sans accès à l'extérieur ni à la lumière naturelle. « C'est loin d'être un idéal, concède Johanne Mielcarek. Mais nous sommes pragmatiques : notre objectif était d'éliminer le pire traitement infligé aux poules, à très grande échelle, le plus rapidement possible. »

Les tarifs réglementés du gaz vont légèrement baisser en février

Source : Le Monde

La nouvelle intervient après trois mois de hausse. Les tarifs réglementés du gaz, appliqués par Engie à environ 5,8 millions de consommateurs en France, vont légèrement baisser au 1er février. Selon le Figaro, qui a révélé cette information, la baisse sera mineure, de l'ordre de 0,6 %.

Les tarifs réglementés du gaz sont révisés mensuellement, selon une formule qui prend en compte notamment les prix du gaz sur le marché de gros et le cours du baril de pétrole.

Fortes hausses les mois précédents

Il s'agit de la première baisse des tarifs réglementés du gaz, après trois mois consécutifs de hausse, notamment une progression de 5 % de la facture au 1er janvier du fait de la hausse d'une taxe et des coûts d'approvisionnement d'Engie.

Depuis l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, les 10,6 millions de consommateurs français abonnés au gaz ont le choix entre les tarifs réglementés de l'ancien monopole et les prix de

marché, proposés tant par Engie que par ses concurrents (EDF, Direct Energie, Eni, Lampiris, etc.).

L'Euro de football a rapporté 1,2 milliard d'euros à la France

Source : Le Figaro

Plus de 600.000 touristes ont sillonné l'Hexagone à l'occasion de cet événement sportif, selon une étude du ministère des Sports. Pour l'État, les retombées sont positives en terme de fiscalité, avec 70 millions d'euros de TVA encaissés.

L'Euro-2016 de football a été une belle opération économique pour la France. Selon une étude révélée ce mardi par le ministère des Sports et dont l'AFP a obtenu copie, le championnat d'Europe, organisé partout dans l'Hexagone en juin et juillet 2016, a généré 1,22 milliard d'euros de retombées économiques. Ce bilan, issu de l'étude conjointement menée par l'organisme Keneo et le centre de droit et d'économie du sport de Limoges, laisse apparaître un impact financier de 625,8 millions d'euros pour le tourisme et de 596 millions d'euros pour le volet organisation.

Au total, 613.000 touristes étrangers ont fait le déplacement pour vivre l'événement et 34.000 «hospitalités» -offres spéciales mises en place par l'UEFA à destination des entreprises- ont été recensées. Seules les dépenses de ces deux catégories de spectateurs ont été prises en compte pour évaluer les retombées touristiques, excluant ainsi les spectateurs français.

Parmi les 613.000 touristes, 40.000 ont uniquement suivi les matches depuis les fan-zones. En moyenne, ces visiteurs ont dépensé 154 euros par journée et sont

restés 7,9 jours en France, dépensant donc un total de 625,8 millions d'euros. Sur cette somme, 35% ont été consacrés au logement, 30% à la restauration, 15% aux transports et 20% aux emplettes et visites. À noter que ces chiffres ont été obtenus après le traditionnel calcul de l'«effet d'éviction» qui prend en compte les dépenses touristiques non réalisées en raison de l'Euro. L'État lui aussi vainqueur

En ce qui concerne les retombées en matière d'organisation, elles sont en majorité liées aux dépenses opérationnelles de l'UEFA, maître d'œuvre de la compétition. Celle-ci a déboursé 360 millions d'euros. Viennent ensuite les dépenses des 24 équipes participantes contributrices à hauteur de 34,9 millions d'euros. Ce chiffre est peu ou prou celui dépensé par les personnes accréditées (34,8 millions d'euros) alors que les sponsors n'ont déboursé que 22,6 millions d'euros. Sur le front de l'emploi, l'organisation de l'Euro-2016 a représenté un accroissement de l'activité équivalent à 116.750 mois travaillés. Et pour l'État, le championnat d'Europe a également eu des conséquences positives avec 70 millions d'euros de TVA encaissés.

Le numérique, un levier de développement des territoires isolés

Source : Le Monde

Le cercle de réflexion de centre gauche Terra Nova publie, mercredi 11 janvier, avec Google France, un rapport sur les potentialités du numérique pour les territoires dits isolés, c'est-à-dire loin des aires urbaines. « La richesse économique est de plus en plus concentrée dans les métropoles ; certaines communes ont un sentiment d'abandon, de décrochage, et leurs habitants adoptent des comportements électoraux de rupture, comme le vote Front national, explique Thierry Pech,

son directeur général. La transition numérique est un moyen de les désenclaver. »

Les auteurs de ce texte, intitulé « Que peut le numérique pour les territoires isolés ? », ont recensé 3 576 communes dans ce cas, soit presque 10 % de l'ensemble du pays, où vivent 1,2 million de personnes, soit un peu moins de 2 % de la population. Quelque 25 % des actifs de ces villages se déplacent dans des centres urbains éloignés pour travailler, par un aller-retour quotidien très contraignant. La population moyenne, plus âgée qu'ailleurs – 33 % ont de plus de 60 ans, contre 23 % pour la moyenne nationale –, est de 350 habitants par commune. Quelque 70 % de ces localités ne disposent d'aucun commerce alimentaire.

Usages identiques à ceux de la ville

Les territoires isolés ont, paradoxalement, mieux résisté à la crise : faiblement industrialisés, ils ont perdu peu d'emplois. Ils gagnent, en outre, des habitants, en particulier des retraités. Ils vivent beaucoup de l'économie dite résidentielle : tourisme, services de proximité et pensions de retraite – à elles seules, presque 39 % des revenus déclarés des ménages.

« Nous avons constaté que, même avec une connexion de moins bonne qualité qu'ailleurs, les usages d'Internet et du téléphone mobile sont les mêmes qu'en ville », détaille Victor Bernard, chargé de mission et rapporteur du groupe de travail.

Le taux d'équipement en smartphones dépasse 60 % – à comparer aux 77 % de l'agglomération parisienne –, celui en ordinateurs atteint 83 % – contre 86 % – et 58 % des habitants des communes rurales font des achats sur la Toile – autant qu'ailleurs. Le recours à l'administration en ligne est, lui, faute de services

publics accessibles, supérieur en territoire rural (61 %, contre 53 % dans les communes de plus de 100 000 habitants).

Pour développer de nouvelles activités liées au numérique, certaines collectivités font preuve d'innovation. La région Auvergne, avec son programme New Deal Digital (antérieur à la fusion avec Rhône-Alpes), aide des jeunes entreprises, comme le fait le campus NumericALL, en Meurthe-et-Moselle. Et cela fonctionne, avec des réussites étonnantes, comme la création du site de référence d'information sur les jeux vidéo, Jeuxvideo.com, cocréé par Sébastien Pissavy, installé à Aurillac, premier européen et numéro trois mondial sur ce secteur. Autre succès, l'agence Bridoude Internet, qui propose un service de référencement de sites dans les moteurs de recherche, s'est installée à Cohade (Allier), une commune de 830 habitants.

Gestion de son exploitation agricole et télémédecine

Le Web fait merveille dans le commerce en ligne, surtout spécialisé. Pecheur.com, créé par un passionné, installé à Gannat (Allier), vend des articles pour cette activité, mais aussi pour la chasse. Il est devenu leader en France. Tom Press propose, depuis son site de Sorèze (Tarn), 2 000 références en quincaillerie.

L'agriculture est aussi grande consommatrice d'Internet, avec des machines agricoles connectées, la mutualisation du matériel, la gestion informatique du bétail, de l'eau ou de l'engrais dans les champs ou la création de circuits courts vers les consommateurs – comme La Ruche qui dit Oui ! et ses 4 000 producteurs qui alimentent des entrepôts d'où partent, chaque mois, 100 000 commandes de 40 euros à 45 euros, en moyenne, chacune.

Le tourisme aussi profite de l'économie collaborative, avec les offres d'hébergement là où il n'y a pas d'hôtel. Même Airbnb, pourtant très urbain, trouve à s'épanouir dans ces territoires réputés isolés et y aurait, selon le rapport, dégagé 10 millions d'euros de revenus de complément pour les propriétaires.

La télémédecine, enfin, est une voie d'avenir pour faire face non pas à la pénurie de généralistes, assez présents, mais à celle des spécialistes, concentrés en villes. « Hélas, la consultation en ligne n'est pas remboursée, il faudrait, sur ce point, une évolution réglementaire », suggère Victor Bernard.

Un investissement non chiffré

Le rapport se conclut sur deux propositions : d'abord, améliorer la formation des particuliers et, surtout, des chefs d'entreprise, souvent un peu perdus dans ce domaine et à la merci de prestataires. « Il faudrait créer, dans chaque région, des centres de ressources et de médiation numérique », souligne M. Bernard.

Ensuite, compléter la couverture du téléphone mobile et le raccordement au très haut débit : « Les territoires isolés ne sont raccordés qu'à 22 % et seulement 24 % des habitants ont la 4G sur leur smartphone. Cela suppose de coûteux investissements, qui, dans les zones peu denses, ne peuvent pas être pris en charge par les acteurs privés. »

Cependant, les auteurs ne chiffrant pas l'investissement et n'imaginant pas d'autre financeur que l'Etat et les collectivités locales, alors que nombre de grands et riches bénéficiaires d'un Internet performant, à commencer par Google et Airbnb, ne paient pratiquement pas d'impôt en France.

La consommation collaborative rapporte aux Français 495 euros par an

Source : Le Figaro

Ces nouveaux modes de consommation sont massivement adoptés par les Français. Leur principale motivation est d'économiser de l'argent.

La consommation collaborative à la rescousse du pouvoir d'achat des Français! Ces nouveaux modes de consommation, qui privilégient l'échange de biens et de services entre personnes à l'achat de nouveaux produits, gonflent le portefeuille des Français de 495 euros par an en moyenne, constate une étude réalisée par CSA pour l'organisme de crédit à la consommation Cofidis.

Grâce à l'économie collaborative, les Français économisent et gagnent de l'argent

Les consommateurs qui achètent un bien d'occasion plutôt qu'un produit neuf ou encore recourent au covoiturage plutôt qu'au train économisent ainsi de l'argent. C'est chaque année 257 euros, en moyenne, qu'ils ne déboursent pas, selon l'étude de Cofidis. Parallèlement, d'autres pratiques de consommation collaboratives rapportent directement de l'argent aux Français. C'est le cas de la location de son propre logement, ou de la revente d'un de ses biens. En moyenne, cette activité fait gagner aux Français 238 euros par an.

Economiser de l'argent, première motivation des Français

La motivation des Français pour consommer autrement est principalement... pécuniaire. 87% des Français

recourent à l'économie collaborative pour économiser de l'argent et 76% pour en gagner. Une préoccupation cependant compatible avec le désir de se sentir utile, que revendiquent 41% des consommateurs. «L'économie collaborative permet aussi soigner un maux de notre société qui est la distanciation du lien social. Le covoiturage rompt par exemple la solitude et permet de faire de nouvelles rencontres, en même temps que des économies», constate Céline François, directrice marketing de Cofidis France.

L'économie collaborative, un phénomène de masse

La quasi-totalité de la population a déjà eu recours à l'économie collaborative. 95% des Français ont déjà fait du covoiturage, vendu un objet sur le Boncoin ou encore loué un logement sur Airbnb au moins une fois, tandis que 62% d'entre eux le font régulièrement. Les récalcitrants sont chaque année moins nombreux. Huit Français sur dix sont même acteurs de cette économie puisqu'ils proposent leurs biens à vendre ou à louer à d'autres particuliers.

Les jeunes et les catégories sociales favorisées, plus investis

Plus connectés, les jeunes et les catégories sociales favorisées sont plus impliqués dans l'économie collaborative. Elle leur rapporte donc davantage. Les jeunes de 25 à 34 ans économisent et gagnent 613 euros par an, et les cadres et professions libérales 686 euros. Les catégories sociales moins favorisées revendent en revanche plus volontiers les objets qu'ils n'utilisent pas et recourent plus souvent au troc.

L'achat d'occasion et la revente de biens, pratique de consommation collaborative la plus populaire

76% des Français ont déjà acheté un bien de seconde main, et 71% ont déjà revendu un objet dont ils ne voulaient plus, que ce soit sur le boncoin ou dans un vide-grenier. Cette pratique est en hausse de 8% par rapport à l'année dernière. L'achat groupé est une autre pratique en forte hausse cette année (+13%). 45% des Français qui ont déjà acheté une fois de cette façon, sur un site comme Groupon). «Les Français sont à l'affût de bons plans pour faire des économies», explique Céline François.

Le covoiturage (un Français sur trois l'a déjà pratiqué) et la location du logement d'un autre particulier figurent ensuite parmi les modes de consommation collaboratifs les plus répandus. Le troc ou l'échange sont en revanche extrêmement marginaux puisqu'ils ne concernent que 3% de la population. Quand aux services de chauffeurs privés tels qu'Uber ou Heetch, ils apparaissent comme principalement «franciliens».

La France en tête en Europe du classement des 100 entreprises les plus innovantes

Source : Le Figaro

Les 100 entreprises mondiales les plus innovantes dépensent au total plus de 227 milliards de dollars en R&D, selon un rapport de Clarivate Analytics. Parmi elles, dix sont françaises.

Les Etats-Unis puis le Japon concentrent le plus grand nombre d'entreprises mondiales innovantes, selon le Top 100 Global Innovators Report 2016 que vient de publier Clarivate Analytics (ex-Thomson Reuters). Mais derrière ces deux géants de l'innovation, la France tient la première place en Europe, avec 10 organisations citées.

Six d'entre elles sont présentes depuis le premier classement en 2011, signe de leur constante dans leur politique d'innovation. C'est le cas d'Arkema dans la chimie et les cosmétiques, de Saint-Gobain pour le secteur industrie et médical et de Safran dans l'aérospatial et la défense. «Ces entreprises ont réussi à convertir leurs investissements en succès», souligne l'un des auteurs de l'étude, Bob Stembridge. Thales (aérospatial et défense) et Valeo (automobile) sont entrés plus récemment dans le classement. Dans le secteur pétrole, gaz et énergie, Total fait son entrée cette année, aux côtés d'Alstom.

La recherche publique, point fort de la France

La France se distingue surtout en termes d'instituts de recherche publics. Trois des cinq organismes cités dans le classement sont français: le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le CNRS et l'IFP Energies nouvelles. En tête, le CEA a publié 3398 inventions entre 2011 et 2015, le CNRS, 3041 et 908 pour l'IFP. «Cela montre l'engagement du gouvernement français en termes d'innovation», affirme Bob Stembridge.

Première condition pour figurer dans ce classement: avoir publié au moins 100 brevets ces cinq dernières années. Dans ce domaine, les entreprises françaises du classement affichent plutôt une contre-performance, avec 1400 en moyenne sur cette période, contre 4500 pour les 90 autres lauréates. Le classement intègre ensuite l'«influence» des groupes mesurée par le nombre de citations dans les brevets des autres entreprises et du «succès», un critère pour lequel les 10 entités françaises sont en moyenne un peu en-dessous de leurs concurrentes. Pour vérifier la qualité des innovations, les analystes mesurent le taux de brevets acceptés par rapport au volume déposé.

Dernier critère pris en compte par Clarivate Analytics, l'aspect «mondialisation». Il constitue le point fort des entreprises françaises, avec un score sur ce critère en moyenne 10% plus élevé que les entreprises des autres pays. «Elles ont donc une stratégie plus globale, en brevetant plus souvent leurs innovations à la fois sur les quatre zones sélectionnées: l'Europe, la Chine, le Japon et les Etats-Unis», explique Bob Stembridge.

Dédiée à l'information scientifique et à l'information en propriété industrielle, Clarivate Analytics est une ancienne division de Thomson Reuters, rachetée en octobre dernier par les fonds d'investissement canadien Onex Corporation et asiatique Baring Private Equity Asia.

COMMERCE

[Air France-KLM: trafic passagers hausse de 7,6%](#)

Source : Le Figaro

Le trafic passagers d'Air France-KLM a enregistré une forte progression de 7,6% en décembre par rapport au même mois en 2016, fortement affecté par les attentats à Paris en novembre, a annoncé le groupe lundi.

La compagnie française Air France, la filiale française court-courrier HOP!, la compagnie néerlandaise KLM et la low-cost Transavia ont transporté en tout 7,2 millions de passagers en décembre, selon un communiqué du groupe.

[Eurotunnel a transporté 1,6 M de camions en 2016](#)

Source : Le Figaro

Le groupe Eurotunnel a transporté 1,6 million de camions de part et d'autre de la Manche sur ses navettes ferroviaires en 2016, en croissance de 11% par rapport à l'année passée, a annoncé le groupe mardi. "En 2016 le trafic des navettes camions a augmenté de +11% par rapport à 2015, atteignant un niveau de trafic historique avec 1.641.638 camions transportés", indique le groupe dans un communiqué de presse. Le trafic des navettes transportant des voitures a enregistré une croissance plus faible, de 2%, et 2.663.865 véhicules ont été transportés.

Les navettes camions et voitures représentent la part la plus importante du chiffre d'affaires d'Eurotunnel. Le groupe tire également des revenus en faisant payer des péages aux opérateurs ferroviaires - Eurostar, et les opérateurs de fret - qui circulent sous le tunnel.

En octobre, lors de la publication du chiffre d'affaires du groupe au troisième trimestre, le PDG d'Eurotunnel Jacques Gounon avait indiqué ne voir "aucune corrélation entre une faiblesse de la livre et le fait que le trafic ralentirait", et avait fait état des bons chiffres du trafic des navettes, notamment pour le transport des camions: "on a des records historiques depuis onze mois d'affilée".

Jacques Gounon avait par ailleurs assuré que l'activité du tunnel n'avait pas été pénalisée par la présence à Calais de la "jungle", démantelée en octobre, et de migrants qui cherchent à rejoindre l'Angleterre: "pour nous qui passons sous la mer, qui sommes bien protégés, ça ne nous concerne pas directement". Le chiffre d'affaires du groupe Eurotunnel et les trafics du réseau ferroviaire seront publiés le 24 janvier.

[Engie aux prises avec «une véritable révolution énergétique»](#)

Source : Le Figaro

Vendredi, à l'occasion de vœux à la presse, la directrice générale du groupe énergétique est revenue sur la feuille de route qui mobilise l'entreprise.

En poste depuis quelques mois, Isabelle Kocher a fort à faire, dans un environnement difficile pour l'ensemble des groupes énergétiques. Première femme à piloter un groupe du CAC40, elle a profité vendredi de vœux à la presse pour rappeler les grands axes de la feuille de route qui attend Engie (ex-GDF Suez) et qui court sur trois ans. Ce programme de grande ampleur, amorcé depuis quelques mois, repose sur trois piliers essentiels: le renforcement dans les énergies renouvelables, le développement dans les services énergétiques et l'extension des positions dans le gaz.

Pour Isabelle Kocher, le terme de «transition énergétique» est trop réducteur pour qualifier la situation actuelle: «Nous sommes en présence d'une véritable révolution énergétique qui se décline autour des trois axes que sont une énergie décarbonée, une énergie décentralisée et une énergie digitalisée», expose la dirigeante.

Programme de cessions

S'agissant du premier volet, Isabelle Kocher souligne que les énergies renouvelables et le gaz ont naturellement vocation à remplacer le charbon et le pétrole. Plusieurs actifs fossiles sont ainsi rentrés dans le cadre du programme de cessions entamés par Engie. Le groupe a déjà cédé ou fermé 9 gigawatts (GW) d'infrastructures de production électrique sur un total de 15 GW. En tout ce programme de cessions prévoit un montant de 15 milliards d'euros, dont plus de la moitié a déjà été réalisée, a souligné Isabelle Kocher. Celle-ci a ajouté que les opérations déjà effectuées l'ont été dans

de bonnes conditions, avec des valorisations très satisfaisantes.

En marge du déroulement de la stratégie d'Engie, Isabelle Kocher a profité de cette rencontre avec la presse pour tordre le cou à un certain nombre de rumeurs qui agitent la place. Elle a ainsi indiqué qu'elle avait le plein soutien du conseil d'administration et que sa position n'était pas fragilisée. À la fin de l'année dernière, les rumeurs en question avaient évoqué des dissensions avec Gérard Mestrallet, l'actuel président du conseil d'administration et précédemment patron opérationnel d'Engie. Sur un autre dossier, Isabelle Kocher a démenti toute intention de la part d'Engie de reprendre le contrôle du spécialiste de la gestion de l'eau et des déchets Suez, dont il détient environ un tiers du capital.

[Malgré Donald Trump, EDF mise gros sur les Etats-Unis](#)

Source : Le Monde

Trump ou pas Trump, le développement des énergies renouvelables se poursuivra aux Etats-Unis. Et ce même si le président élu veut relancer les énergies fossiles et revenir sur les avantages fiscaux accordés à l'éolien et au solaire par l'administration Obama. C'est le sentiment affiché par de nombreux grands acteurs du secteur, notamment d'EDF Energies nouvelles (EDF EN), qui compte y implanter 3 000 mégawatts (MW) de capacités supplémentaires à l'horizon 2020.

Les menaces pesant sur le rythme de déploiement des renouvelables, et plus généralement sur la transition énergétique, sont pourtant réelles. Dans un article publié lundi 9 janvier par la revue Science, Barack Obama avertit son successeur, qui a naguère qualifié le

réchauffement climatique de « canular », qu'une remise en cause de l'accord de Paris sur le climat, signé en décembre 2015, porterait atteinte aux « intérêts économiques » des Etats-Unis. Le pays s'est engagé sous son mandat dans une transition où les énergies bas carbone prennent une place croissante, avec des dizaines de milliards de dollars d'investissements et des centaines de milliers d'emplois à la clé.

« La prospérité américaine » en danger

De leur côté, 640 patrons américains de multinationales aussi emblématiques que Intel, Johnson & Johnson, Hewlett-Packard, Levi Strauss et Nike, mais aussi de filiales de groupes européens (Ikea, Adidas, Danone, Schneider Electric, L'Oréal...), lui ont adressé une mise en garde, mardi 10 janvier. « Echouer à construire une économie bas carbone mettrait en danger la prospérité américaine, écrivent-ils en réitérant leur soutien à l'accord de Paris. Mettre en œuvre les bonnes actions dès maintenant permettra de créer des emplois et de doper la compétitivité américaine. »

Antoine Cahuzac, directeur exécutif d'EDF et patron d'EDF EN, se veut confiant. « Aux Etats-Unis, personne ne nous a dit : "J'arrête tout à cause de M. Trump." » La quasi-totalité de nos partenaires n'ont pas changé leurs plans. » Il souligne que même les sénateurs ayant appuyé le président élu ont confirmé leur soutien au maintien des aides aux énergies renouvelables – ils les avaient eux-mêmes votées sous l'ère Obama. Et les grandes entreprises, qui veulent tendre vers 100 % d'énergie verte à moyen terme, y recourent de plus en plus, constate M. Cahuzac.

En décembre et janvier, la filiale d'EDF a mis en service quatre parcs éoliens d'une capacité de 708 MW au Texas, en Oklahoma et dans l'Illinois. « Trois de ces

projets s'inscrivent dans une politique d'engagement de grandes entreprises multinationales pour la réduction de leur empreinte carbone, une tendance forte du secteur aux Etats-Unis », souligne M. Cahuzac. Un des deux parcs texans fournira les usines du spécialiste des produits d'hygiène Procter & Gamble ; celui de l'Oklahoma alimentera en électricité propre un « data center » de Google. EDF EN a également signé un nouveau contrat de fourniture de courant avec Marin Clean Energy pour le projet solaire Desert Harvest, en Californie.

D'appréciables crédits d'impôts

EDF EN a toutefois ménagé ses arrières pour éviter toute déconvenue. Le groupe pourra bénéficier d'appréciables crédits d'impôts pour ses 3 000 MW d'énergie éolienne en projet ou en phase d'achèvement parce qu'il a commencé à investir – essentiellement par l'achat de turbines fabriquées sur le sol américain (Vestas, Siemens, General Electric) ou le lancement de chantiers – avant la date couperet du 31 décembre 2016.

« Il est évident que l'activité est soutenue par la politique fiscale américaine, valable jusqu'en 2020 », rappelle M. Cahuzac. La filiale d'EDF avance à marche forcée en Amérique du Nord. Elle y exploite 10 000 MW pour son propre compte ou des tiers et c'est devenu son premier marché avec plus de 40 % de son chiffre d'affaires.

« Après l'élection de M. Trump, il y a eu beaucoup de questions qui se sont posées sur la pérennité de ces mécanismes (...), reconnaît le directeur exécutif. La profession dans son ensemble n'anticipe pas de changement rétroactif en matière de soutien fiscal aux énergies renouvelables. » Au-delà de la dimension

fiscale, l'éolien et le solaire deviennent très compétitifs, notamment dans un pays qui dispose, dans certains de ces Etats, d'importants gisements de soleil et de vents.

M. Trump a certes nommé un ardent défenseur des hydrocarbures à la tête du département de l'énergie en la personne de Rick Perry, ancien gouverneur du Texas. Mais cet Etat pétrolier, soumis à un bon régime de vents, est aussi l'un de ceux ayant le plus développé l'éolien.

Et il est désormais possible de produire aux Etats-Unis une électricité photovoltaïque à 35 dollars le mégawattheure (MWh) contre 60 dollars il y a quelques années grâce à l'automatisation des chaînes de production de modules (moins de casse), au meilleur rendement des cellules et à leur plus longue durée de vie (trente ans).

Les ventes mondiales de PSA ont fortement augmenté en 2016

Source : Le Monde

Les ventes mondiales du groupe automobile PSA ont augmenté de 5,8 % en 2016 avec un peu plus de 3,1 millions de véhicules vendus. Cette croissance du constructeur automobile français, la plus forte depuis 2010, est notamment due à la réintégration dans les comptes des véhicules fabriqués en Iran, sous licence Peugeot.

PSA a notamment signé depuis le début de l'année de nouveaux accords de coentreprise avec ses partenaires iraniens. Ces derniers, pendant quatre ans, avaient continué à assembler des véhicules Peugeot, mais le groupe français ne les comptabilisait pas dans ses statistiques.

Peugeot en hausse, Citroën et DS en baisse

Les ventes du groupe ont ainsi plus que doublé au Moyen-Orient et en Afrique (+ 112 %) et sont également en hausse en Europe (+ 3,6 %), qui reste son principal marché. Toutefois, en Asie du Sud-Est et en Chine, l'achat de voiture PSA a chuté de 15,98 %, en 2016. Ainsi sans les 233 000 véhicules Peugeot produits en Iran en 2016, les ventes mondiales du groupe ont en réalité chuté de 2 %.

De toutes les marques du groupe, c'est donc Peugeot qui s'en sort le mieux avec une hausse de 12 % de ses ventes mondiales, grâce également à l'arrivée de nouveaux SUV dans le cadre du renouvellement de sa gamme. Par contre, Citroën est en recul de 1,72 % et DS chute de près de 16 %.

TRANSACTIONS & CONTRATS

Un milliardaire américain affole les prix des vignes en Bourgogne

Source : Le Figaro

Le chiffre est impressionnant : 100 millions d'euros, pour 11 hectares de vignes. C'est la somme dépensée par le milliardaire Stanley Kroenke (principal actionnaire du club de football d'Arsenal), pour s'approprier le domaine Bonneau du Martray.

Faute d'héritiers repreneurs, les propriétaires d'un prestigieux domaine en Bourgogne ont contacté dix acheteurs potentiels sur la planète. Et c'est un milliardaire américain qui a dépensé une fortune pour 11 hectares de grands crus dans cette région viticole française renommée. La vente du domaine Bonneau du Martray, dont les vignes s'étendent sur la fameuse

colline de Corton près de Beaune (centre-est), à Stanley Kroenke, principal actionnaire du club de football d'Arsenal, est considérée comme la première transaction de cette ampleur en Bourgogne.

Le montant exact reste un secret bien gardé. Selon un porte-parole de la famille Le Bault de la Morinière, propriétaire du domaine depuis près de deux siècles, il est «très, très élevé». Le chiffre de 100 millions d'euros circule chez les vignerons locaux. «Vous êtes loin de la réalité», a répondu laconiquement à l'AFP le porte-parole des vendeurs, interrogé sur cette somme considérable pour 11 hectares, même d'un seul tenant - une rareté dans le vignoble bourguignon où les parcelles sont très éclatées.

Basé à Pernand-Vergelesses, le domaine Bonneau du Martray produit exclusivement deux grands crus très réputés: Corton Charlemagne (blanc) et Corton (rouge), essentiellement vendus à l'étranger. Mais avec quatre frères propriétaires, sexagénaires et sans enfant tenté par une reprise, la vente était inéluctable. «Quand la famille Le Bault de la Morinière a décidé de mettre en vente, son conseil est entré en contact, à l'échelle mondiale, avec les dix personnes susceptibles d'acquérir le domaine», explique le porte-parole de la famille. De la Californie à la Bourgogne

A l'issue de ce tour de table planétaire, la meilleure offre a été retenue: celle de Stanley Kroenke, 69 ans, également propriétaire de plusieurs clubs sportifs aux États-Unis, ainsi que de domaines viticoles en Californie, dont le très réputé Screaming Eagle dans la Napa Valley. Sa fortune est évaluée à 7,7 milliards de dollars au dernier classement Forbes. La société de M. Kroenke détiendra 80% du capital et la famille Le Bault de la Morinière conservera 20%. La nouvelle a créé «un événement sur la Côte» - celle de Beaune - et a «surpris»

le secteur, confié à l'AFP le président du Bureau interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB), Louis-Fabrice Latour. «Hors famille, environ 1,5% du domaine viticole change de main chaque année», précise-t-il.

Après la vente du château de Gevrey-Chambertin à un investisseur chinois en 2012, pour huit millions d'euros, deux autres ventes avaient déjà marqué: en 2014, le château de Pommard (20 hectares) a été racheté par un patron de la Silicon Valley, Michael Baum, tandis que le groupe LVMH acquérait le Clos des Lambrays. M. Latour s'est dit «rassuré» par le profil de «professionnel du vin» de M. Kroenke, dont les domaines californiens figurent parmi les plus chers du monde. «Il va respecter la tradition bourguignonne», juge-t-il. Le futur gérant de Bonneau du Martray, Armand de Maigret, l'assure: «Nous sommes des viticulteurs et pas une machine marketing». «C'est une propriété qui partage la même philosophie que la nôtre en Californie, basée sur la qualité des terres et des vins, affirme-t-il. Notre travail va consister à maintenir le domaine en ajoutant de petites astuces californiennes et en transférant quelques astuces bourguignonnes en Californie».

[L'Oréal achète trois marques à Valeant](#)

Source : Le Figaro

Le groupe français de cosmétiques L'Oréal se renforce sur le marché américain avec le rachat annoncé mardi des marques de soin pour la peau CeraVe, AcneFree et Ambi pour 1,3 milliard de dollars au laboratoire canadien Valeant. Ces trois marques cumulent un chiffre d'affaires annuel d'environ 168 millions de dollars, précise L'Oréal dans un communiqué en soulignant que la finalisation de l'opération reste soumise à l'obtention des accords des autorités réglementaires.

Créée en 2005, la marque CeraVe propose une gamme de produits de soins avancés pour la peau et a enregistré, selon L'Oréal, une croissance moyenne supérieure à 20% ces deux dernières années. AcneFree commercialise et distribue pour sa part une gamme complète de nettoyants et de traitements contre l'acné quand Ambi distribue des produits de soins de la peau répondant aux besoins des consommateurs multi-ethniques. Ces deux produits ne sont vendus qu'aux États-Unis.

Cet accord avec Valeant devrait permettre à la division Cosmétique active de L'Oréal de presque doubler son chiffre d'affaires dans ce pays. "Ces marques vont renforcer nos relations avec les professionnels de la santé et consolider nos positions en Amérique du Nord, sur ce marché clé en forte croissance", a commenté Brigitte Liberman, la responsable de cette division, dans le communiqué. "En outre, nous sommes convaincus que CeraVe a un potentiel important de développement à l'international dans les années à venir", a-t-elle ajouté.

[Total investit 900m\\$ en Ouganda](#)

Source : Le Figaro

Le géant pétrolier français Total a annoncé lundi l'acquisition pour 900 millions de dollars d'une participation additionnelle dans le projet de production pétrolière du Lac Albert, en Ouganda, dont il devient dès lors l'actionnaire majoritaire.

Total a précisé dans un communiqué avoir conclu un accord pour acquérir une participation additionnelle de 21,57% auprès du groupe britannique Tullow, qui détient actuellement 33,3% du projet, à parts égales avec le pétrolier français et le groupe chinois CNOOC.

Alstom : contrat au Mexique

Source : Le Figaro

Alstom a annoncé lundi dans un communiqué avoir remporté un contrat auprès du mexicain Ferromex pour assurer la maintenance de 219 locomotives de fret pendant 5 ans.

Entre autres services, Alstom appliquera les technologies CBM (NDLR: pour "Condition Based Maintenance", "maintenance conditionnelle") et réalisera des analyses d'huile et de vibrations. Grâce à la mise en place de solutions de contrôle à distance, de soutien des actifs et d'analyse prédictive, les travaux de maintenance seront en outre grandement facilités et les coûts opérationnels réduits. Les locomotives seront maintenues dans les dépôts de Ferromex à Torreon, Chihuahua et Guadalajara.

Alstom-Bombardier remporte le méga contrat des nouveaux RER

Source : Le Figaro

La réalisation de ces rames est l'un des plus importants contrats de l'histoire du ferroviaire en Europe. Le montant de ce contrat historique portant sur 255 rames pourrait atteindre 3,75 milliards.

Bonne nouvelle pour le tandem Alstom-Bombardier: le consortium a remporté le projet du RER nouvelle génération (RER NG). Il s'agit de l'un des plus importants contrats de l'histoire du ferroviaire en Europe, avec une première tranche de 1,55 milliard d'euros et dont le montant total pourra atteindre 3,75 milliards. Pour rappel, ce contrat porte sur la fourniture de 255 rames. «La part du consortium Alstom-Bombardier de cette première tranche s'élève à 1,152 milliard d'euros

(environ 70% Alstom-30% Bombardier)», le reste correspondant aux frais des études de conception, d'industrialisation, de suivi de projet et d'homologation, annoncent dans un communiqué le Stif (Syndicat des transports en Ile-de-France), qui avait passé l'appel d'offres et finance les trains, et la SNCF, chargée de mener cet appel d'offres.

Comme l'a annoncé Le Figaro le 6 janvier dernier, le consortium franco-canadien, Alstom-Bombardier, partait largement favori puisque son unique rival, l'espagnol CAF, a été éliminé fin octobre. À l'étude depuis plusieurs années, le RER NG doit équiper les lignes E avec 130 nouvelles rames et le D avec 125 rames.

Des nouvelles rames sur la ligne D dès 2021

Ces nouveaux RER viendront, dans un premier temps, remplacer les trains vieillissants de la ligne D, à partir de 2021. Le Stif et la SNCF promettent plus d'espace et de confort, mais aussi plus de ponctualité, notamment parce que ces trains neufs doivent être plus fiables que les anciens. Ils seront ensuite déployés sur la ligne E lorsqu'elle sera prolongée vers l'ouest, en 2022 jusqu'à Nanterre, puis en 2024 jusqu'à Mantes-la-Jolie.

Pour permettre l'arrivée des trains en 2021, la fabrication «commencera en 2018, et les cadences sont extrêmement rapides, ce sont des cadences qui n'ont jamais été atteintes pour ce type de matériel dans le passé», a expliqué, lors d'une conférence de presse, le PDG d'Alstom Henri Poupart-Lafarge.

Côté finance, la note sera intégralement à la charge du Stif, grâce à l'emprunt et à l'autofinancement. En théorie, la première tranche de commandes doit porter sur 71 trains, dont 56 pour le RER E et 15 trains pour le

RER D. Puis d'autres tranches de commandes interviendront. La production devrait être partagée ainsi: Alstom s'occupera des cabines de pilotage et des composants, tandis que l'industriel canadien fabriquera les voitures passagers.

«Il faut que nos usines fassent la production complète»

Ce méga-contrat intervient comme une bonne nouvelle pour les deux entreprises. «Nous sommes très contents de cette nouvelle commande», se réjouit Laurent Bouyer, président de Bombardier France, au Figaro. «Elle va permettre d'apporter notre savoir-faire et démontrer notre capacité à produire en France». À titre indicatif, Bombardier est resté dans le rouge, au troisième trimestre 2016, avec un chiffre d'affaires de 3,7 milliards, soit une chute de 10%, en raison d'une «réduction planifiée des revenus tirés des avions d'affaires». À l'inverse, Alstom affiche une santé de fer: le chiffre d'affaires a progressé de 8 %, à 3,6 milliards d'euros pour le premier semestre de son exercice décalé 2016-2017. «C'est toujours une bonne nouvelle quand les savoir-faire des salariés d'Alstom sont mis en avant», s'est enthousiasmé Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, au micro de franceinfo, ce mercredi matin.

Certains élus et syndicats manifestent néanmoins une certaine inquiétude pour l'emploi. «Nous savons qu'Alstom et Bombardier ont recours à de la sous-traitance à l'étranger», martèle Pierre Garzon, vice-président du Val-de-Marne en charge du transport et administrateur du Stif, au Figaro. «Il est nécessaire d'avoir une vision à long terme, que nos usines fassent la production complète et non plus seulement de l'assemblage, car aujourd'hui, à force d'avoir délocalisé et d'avoir négligé la formation, nous avons perdu un certain savoir-faire et donc des emplois». Pour répondre

à cette problématique, plusieurs élus communistes ont appelé à réaliser une première de tranche de commandes de 181 trains contre les 71 initialement prévues. «De cette manière, nous réaliserions 30 millions d'euros d'économies», complète Pierre Garzon. «Rester dans la dynamique du Made in France»

Contacté par Le Figaro, l'industriel français assure que toute la production sera réalisée dans l'Hexagone. «Nous sommes soulagés: la production doit débuter en 2018», souffle Patrick de Cara, délégué central CFDT d'Alstom, au Figaro. «De fait, nous sommes actuellement en sous-charge dans plusieurs usines: 61 personnes sont au chômage technique sur le site de Valenciennes, et 250 employés sont touchés par le chômage partiel à Petite-Forêt». Le syndicaliste redoute également que le nombre de trains prévu dans le contrat soit revu à la baisse, comme ce fut le cas avec les trains Régiolis, en 2011.

Chez Bombardier Transport France, ces craintes sont plus nuancées. «Le site de Crespin dispose d'une expertise qui est reconnue, donc ce contrat va permettre d'assurer la production à long terme», relativise Jean-François Renard de la CFDT dans la filiale française. «En revanche, nous avons des inquiétudes quant à la branche conception, qui pourrait éventuellement être délocalisée». Le président de la filiale française balaie l'inquiétude d'un revers de main. «Mon souci personnel est de rester dans la dynamique du Made in France», répond Laurent Bouyer. «Au total, nous allons mobiliser 350 personnes sur le projet RER nouvelle génération». Pour rappel, le site de Crespin, dans le Nord, est l'unique site de l'industriel canadien en France, et emploie 2000 salariés.